

"L'Europe après Noordwijk" dans Temps nouveaux (17 septembre 1955)

Légende: Le 17 septembre 1955, l'hebdomadaire conservateur belge Temps nouveaux commente les résultats engrangés à l'issue de la réunion à Noordwijk des ministres des Affaires étrangères des six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et pointe les difficultés auxquelles se trouve confrontée la relance européenne.

Source: Temps nouveaux. 17.09.1955, n° 38. Bruxelles. "L'Europe après Noordwijk", auteur:R. J. Meire , p. 2.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_europe_apres_noordwijk_dans_temps_nouveaux_17_septembre_1955-fr-75af2092-868c-4953-8bae-8477113190c9.html

Date de dernière mise à jour: 05/11/2015



L'Europe après Noordwijk

par R. J. Meire

Au moment où la question européenne réoccupe une place modeste dans l'actualité dominée depuis quelques semaines par les grands problèmes d'outre-mer, il n'est sans doute pas inutile de faire le point et de rappeler les principales étapes de l'essai d'unification de notre continent.

C'est le 18 avril 1951, dans l'historique salon de l'Horloge du Quai d'Orsay, que les ministres représentant le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le gouvernement belge, le gouvernement français, le gouvernement italien, le gouvernement luxembourgeois et le gouvernement des Pays-Bas, signèrent le traité créant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

On assistait à la naissance d'une institution spécifiquement européenne. Mais on se rendit également compte qu'il ne s'agissait que d'un premier jalon ainsi qu'en témoignait le préambule du traité signé par les six États : « ...Résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels, à fonder par l'instauration d'une communauté économique, les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé... ».

Le 27 mai 1952, les représentants des mêmes États conclurent à Paris le traité instituant la Communauté européenne de défense et, le 8 septembre suivant, ils se constituèrent, sous la présidence du chancelier Adenauer, en Conseil des ministres de la CECA, tout en conférant à l'Assemblée commune de la CECA la mission de préparer l'organisation d'une communauté politique destinée à coiffer la coopération économique et militaire.

Six mois plus tard, le 9 mars 1953, M. Spaak leur présentait un projet de « Constitution de la Communauté européenne », qui devait être examiné ensuite à plusieurs reprises à Paris, à Baden-Baden, à Paris de nouveau et, enfin, à Rome.

On en arriva ainsi à la fameuse conférence de Bruxelles de l'an dernier. Du 19 au 22 août 1954, les ministres des Affaires étrangères des six pays se réunirent pour trouver une formule susceptible de faire ratifier la CED par la France. Ce fut en vain; les participants durent se contenter d'affirmer leur volonté de poursuivre la recherche d'une formule politique et économique d'intégration européenne. Huit jours plus tard, l'Assemblée nationale française rejetait définitivement tout examen de la CED.

Primum vivere ...

Parant au plus pressé — qui, à l'époque, était d'opposer un rempart solide à la menace soviétique — les dirigeants occidentaux recherchèrent alors une formule permettant d'associer la République fédérale allemande à la défense du monde libre et pouvant en même temps recueillir l'adhésion de la France.

On se mit d'accord sur une extension de l'Union occidentale née du traité de Bruxelles conclu le 17 mars 1948. Aux termes des accords de Londres et des traités de Paris signés le 23 octobre 1954, l'organisation militaire de l'Europe occidentale se trouva disjointe du mouvement d'intégration et replacée dans le cadre du pacte de l'Atlantique Nord groupant un grand nombre d'États européens et extraeuropéens.

Un fait nouveau essentiel marquait l'évolution de la question européenne. La France, partenaire indispensable de la future Communauté, préférait la résurrection d'une Wehrmacht autonome à la disparition de sa propre armée et, dans les quatre pays dont les Parlements avaient pourtant ratifié la CED, l'opinion était loin d'être unanime. Il apparaissait dès lors clairement que l'unification politique du continent n'était pas pour demain.

La relance

Les promoteurs de cette unification s'en trouvèrent quelque peu désorientés. Finalement, ils décidèrent, de tenter une « relance » de l'idée européenne qu'ils limitèrent, avec beaucoup de réalisme, au domaine économique.

Réunis dans ce but à Messine, le 3 juin dernier, les ministres des Affaires étrangères des six États membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier décidèrent la création d'un Comité intergouvernemental ainsi que de commissions et de sous-commissions chargées d'examiner les problèmes suivants :

1. Marché commun, investissements et problèmes sociaux;
2. Énergie classique;
3. Énergie atomique;
4. Transports, transports aériens et télécommunications.

Ces organismes ont siégé à Bruxelles depuis le 18 juillet 1955. La Haute Autorité de la CECA y était représentée et, dès le début, il est apparu qu'elle pouvait faire état de travaux préparatoires très importants en ce qui concerne les questions de l'intégration économique générale. Ceci est tout naturel, la charte constitutionnelle de la CECA lui assignant la tâche d'organiser et d'affermir le marché commun du charbon et de l'acier dans le cadre d'une « Europe organisée et vivante » construite par des réalisations concrètes, « par l'établissement de bases communes de développement économique ». Un premier moyen d'aider à la construction de cette Europe est, évidemment, de faire profiter les nouvelles initiatives de l'expérience acquise.

Noordwijk

A Noordwijk, le 6 septembre dernier, M. Spaak était appelé à présenter aux ministres des Affaires étrangères un rapport sur les progrès réalisés par le comité de Bruxelles « pour rechercher les moyens de poursuivre l'établissement d'une Europe unie par le développement d'institutions communes, la fusion progressive des économies nationales, la création d'un marché commun et l'harmonisation progressive des politiques sociales ».

Le communiqué publié à l'issue de la conférence s'est contenté de réaffirmer l'adhésion des gouvernements intéressés à la politique et aux objectifs définis à Messine et de fixer au 31 octobre la date à laquelle les experts devront faire connaître leurs conclusions.

Des commentaires plutôt divergents ont accompagné cette publication officielle.

En effet, M. Beyen, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, a déclaré que les contacts de Noordwijk n'avaient rien eu de spectaculaire. Il a ajouté qu'il ne fallait pas espérer de résultats concrets pour le moment et que ce n'était certainement pas l'heure de prendre des décisions. Enfin, il a démenti que les discussions aient porté sur des institutions supranationales et a souligné que la formation d'un marché commun était toujours « au stade d'étude ».

Il est probable que cette déclaration « prudente » n'aura pas été sans influence sur le ton pessimiste ou sceptique des journaux néerlandais, ton qu'a déploré M. Spaak dans sa propre conférence de presse. Pour notre ministre des Affaires étrangères, la situation est « redressée » et, depuis Messine, les ministres sont « décidés » à faire le Marché commun.

Toutefois, si notre ministre nie avoir renoncé aux institutions supranationales, il admet cependant s'être prononcé en faveur d'une méthode nouvelle. Enfin, il estime sage d'avoir écarté de l'idée de la relance européenne ce qu'il y avait de militaire et de politique qui heurtait une partie de l'opinion. Pour terminer, il se réjouit de l'atmosphère amicale dans laquelle se sont déroulés les travaux de la conférence de Noordwijk et revendique le droit à l'optimisme.

On constate que les participants à la réunion de Noordwijk n'ont pas tous emporté la même impression de la conférence. Il est vraisemblable que les uns et les autres auront, très humainement, considéré l'événement en fonction de leurs appréhensions ou de leurs espérances. Il s'agit, ne n'oublions pas, d'une « relance » consécutive à un échec et défavorablement influencée autant par les événements de Sarre que par les mamours de Boulganine. La création d'un marché commun de 160 millions d'individus serait à coup sûr un bienfait, générateur d'une prospérité accrue et d'un bien commun supérieur sans qu'il soit question d'abolir des patries multiséculaires. L'accord est certainement unanime quant au principe d'une telle réalisation. Mais il reste à concilier la foule des intérêts particuliers. Ce n'est pas une mince affaire. Qu'on songe à Benelux et, plus près de nous encore, aux grandes agglomérations !